



**LEASECAR**

**GUIDE  
UTILISATEUR**



Vous venez de prendre possession de votre nouveau véhicule.

Nous vous invitons à découvrir ce guide qui vous accompagnera tout au long de votre contrat et vous éclairera sur les prestations liées : entretien, pneumatiques, gestion de l'assurance et des sinistres, assistance, véhicule de remplacement...

Ce guide a également pour but de vous sensibiliser et de vous informer en tant qu'utilisateur, sur la procédure de restitution du véhicule et sur les modalités pratiques déterminant son usure normale.

Bien entendu, l'équipe de LEASECAR reste à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller pendant toute la location de votre véhicule.

Conservez précieusement ce guide dans votre véhicule, il vous sera d'une grande utilité.

**Bonne route avec LEASECAR!**

# SOMMAIRE

- 1** LIVRAISON - CONTACTS  
page 4
- 2** ENTRETIEN ET RÉPARATIONS  
PNEUMATIQUES  
VÉHICULE DE REMPLACEMENT  
pages 5-6
- 3** ASSISTANCE – ASSURANCE  
pages 7-8
- 4** COMMENT REMPLIR UN CONSTAT  
pages 9-10
- 5** ÉCO-GESTE  
pages 11-12
- 6** GUIDE DE LA RESTITUTION  
ÉTAT STANDARD DU VÉHICULE  
pages 13-19

# Livraison - Contacts

## **BIENVENUE À BORD DE VOTRE VÉHICULE!**

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier la présence des documents suivants lors de la prise en main de votre véhicule :

- ✓ Une photocopie de la carte grise ou son original
- ✓ La carte verte et l'attestation d'assurance à apposer sur le pare-brise (si vous avez choisi l'option assurance)
- ✓ Un constat amiable d'accident automobile
- ✓ Le guide du conducteur
- ✓ La notice d'utilisation du véhicule (lorsqu'elle est fournie par le constructeur)

**Merci de vous assurer également de la présence du kit de sécurité : gilet + triangle.**

## **PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA LOCATION**

Et pour toute question relative à votre véhicule ou au contrat de LLD, contactez-nous du lundi au vendredi,

**de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au :  
02 62 21 20 20 ou [commercial@leasecar.re](mailto:commercial@leasecar.re)**

En nous précisant l'immatriculation de votre véhicule et votre nom.



# Entretien et réparations – Pneumatiques

## Véhicule de remplacement

### **ENTRETIEN ET RÉPARATIONS**

LEASECAR prend en charge, dans la limite du kilométrage souscrit, l'ensemble des interventions d'entretien et de réparation de votre véhicule, à savoir :

- Toutes les révisions et opérations d'entretien préconisées par le constructeur ;
- Toutes les opérations mécaniques, y compris les pièces d'usure ;
- La main-d'œuvre relative aux travaux effectués ;
- Tous les lubrifiants et ingrédients nécessaires aux opérations effectuées, y compris les appoints d'huile entre deux révisions ou le remplacement des balais d'essuie-glace.

Les révisions sont à prévoir tous les 15000 ou 20000 km suivant le modèle, et au moins une fois par an. La périodicité d'entretien vous sera précisée lors de la livraison de votre véhicule ou en contactant les gestionnaires de flotte.

### **PNEUMATIQUES**

Si la prestation «Pneumatiques» est souscrite, LEASECAR prend en charge le changement des pneumatiques et la main-d'œuvre dans la limite du nombre de pneumatiques défini au contrat. Il appartient donc au conducteur de surveiller régulièrement l'usure de ses pneumatiques.

### **VÉHICULE DE REMPLACEMENT**

Si la prestation «véhicule de remplacement» est souscrite, un véhicule sera mis à disposition le jour du rendez-vous suivant les conditions définies au contrat (durée, type de véhicule...).

### **PNEUMATIQUES**

Si la prestation «Pneumatiques» est souscrite, LEASECAR prend en charge le changement des pneumatiques et la main-d'œuvre dans la limite du nombre de pneumatiques défini au contrat. Il appartient donc au conducteur de surveiller régulièrement l'usure de ses pneumatiques.

## VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Si la prestation «véhicule de remplacement» est souscrite, un véhicule sera mis à disposition le jour du rendez-vous suivant les conditions définies au contrat (durée, type de véhicule...).

### ► LA PROCÉDURE

Pour planifier une révision ou un changement de pneumatiques, écrivez-nous par mail : [atelier@leasecar.re](mailto:atelier@leasecar.re)

En cas de dysfonctionnement ou d'urgence, appelez-nous au : **02 62 21 20 20** en tapant 1 pour joindre nos ateliers.

En indiquant l'immatriculation du véhicule, son kilométrage et votre situation géographique.

En fonction de ces éléments, les gestionnaires de flotte fixeront avec vous une date pour l'entretien du véhicule et vous indiqueront l'adresse du centre technique LEASECAR ou du prestataire retenu pour l'opération.

### ► NE SONT PAS INCLUS DANS LES PRESTATIONS :

- Les appoints de carburant.
- Les appoints d'Adblue. Cet additif nécessaire à certains moteurs diesel est considéré comme un carburant, et il peut être acheté en station-service. Le réservoir d'Adblue est généralement accessible au niveau de la trappe à carburant.
- Les opérations de lavage intérieur et extérieur.
- Les frais de réparation suite à une crevaison ou un éclatement de pneumatique.

# Assistance – Assurance

## Comment remplir un constat

### ► ASSISTANCE

**En cas de panne ou d'accident, pendant nos horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) merci d'appeler l'Atelier NORD au 0692 29 44 02 ou l'Atelier OUEST au 0692 29 44 03.**

**En dehors de ces horaires et lorsque la prestation « Assurance » a été souscrite avec LEASECAR, vous pouvez contacter LEASECAR ASSISTANCE, 24 h/24 au : 02 62 97 94 95.**

Si vous avez souscrit votre propre assurance, vous devez contacter le numéro d'assistance indiqué par votre assureur.

En fonction du lieu d'immobilisation du véhicule, un remorquage sera organisé afin de rapatrier le véhicule dans un centre technique LEASECAR ou chez le prestataire approprié. Si vous avez souscrit la prestation « véhicule de remplacement », vous serez transporté vers un de nos centres techniques afin qu'un véhicule relais vous soit délivré. Si nos bureaux étaient fermés, le véhicule sera disponible au premier jour d'ouverture et vous serez déposé à votre domicile.

### ► ASSURANCE

En cas de souscription à l'assurance proposée par LEASECAR, vous êtes couvert en cas de vol, d'accident, d'incendie, de bris de glace et contre les évènements climatiques, sous déduction de la franchise indiquée au contrat.

## IMPORTANT

Le montant de la prestation «assurance» est susceptible d'augmenter en fonction du nombre de sinistres dont vous êtes responsable. Une fréquence de sinistre trop importante entraîne la résiliation de votre assurance. Il est donc primordial d'adopter un comportement responsable au volant de votre véhicule.

Il est également important d'apporter tout votre soin pour remplir le constat d'assurance : il serait dommage que vous soyez déclaré responsable d'un sinistre, suite à un constat mal rempli alors que dans les faits, vous ne l'êtes pas.

### ► EN CAS DE VOL, D'EFFRACTION OU D'INCENDIE

Vous devez prévenir LEASECAR dans les meilleurs délais et porter plainte auprès des autorités compétentes. Vous devez transmettre une copie du dépôt de plainte à LEASECAR dans les 48 heures, accompagné des clés du véhicule et du double s'il vous a été remis. En cas de non-restitution de l'ensemble des clés en votre possession après un vol, votre responsabilité sera engagée.

Un incendie survenant après un accident ou un problème technique n'a pas à faire l'objet d'une plainte.

### ► EN CAS D'ACCIDENT SANS TIERS EN CAUSE

Vous devez contacter LEASECAR dans les meilleurs délais et transmettre par écrit une déclaration circonstanciée sur le sinistre indiquant la date, l'heure, le lieu, les éventuels témoins et le déroulement des faits. Vous pouvez joindre un constat amiable en remplissant uniquement la partie A.

### ► EN CAS D'ACCIDENT AVEC UN TIERS

Si vous êtes assuré par LEASECAR, utilisez le constat amiable qui vous a été remis, il est en partie prérempli.

Sinon, utilisez celui remis par votre assureur ou celui de la partie adverse.

N'oubliez pas de remplir la déclaration complémentaire, au dos du constat amiable pour mieux expliquer les circonstances de l'accident. Toutefois, les éléments qui sont contraires à ceux mentionnés au recto, signé de la partie adverse ne peuvent lui être opposés.

**Si vous avez besoin d'aide, contactez l'Atelier Ouest (0692294403) ou l'Atelier Nord (0692294402) pour qu'ils vous assistent.** En cas de désaccord total avec la partie adverse, ne signez rien, prenez ses coordonnées et celle de son assurance. Dans le cas où celle-ci refuse de vous fournir les informations, notez l'immatriculation de son véhicule et prenez les coordonnées des éventuels témoins. Prévenez la police en cas de délit de fuite.

N'hésitez pas à prendre des photos si cela vous semble utile.



# COMMENT REMPLIR UN CONSTAT ?

## CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

Feuille 1/2

**1** Date de l'accident : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ **2** Localisation : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ **3** **3** Blessé(s) même léger(s) : non  oui

**4** Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B : non  oui  objets autres que des véhicules : non  oui  **5** Témoins : noms, adresses et tél. : \_\_\_\_\_

**VÉHICULE A**

**6** Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance)  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Tél. ou e-mail : \_\_\_\_\_

**7** Véhicule

À MOTEUR	REMORQUE
Marque, type : _____	_____
N° d'immatriculation : _____	N° d'immatriculation : _____
Pays d'immatriculation : _____	Pays d'immatriculation : _____

**8** Société d'assurance (voir attestation d'assurance)  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 N° de contrat : \_\_\_\_\_  
 N° de carte verte : \_\_\_\_\_  
 Attestation d'assurance ou carte verte valable du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
 Agence (ou bureau, ou courtier) : \_\_\_\_\_  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Tél. ou e-mail : \_\_\_\_\_  
 Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non  oui

**9** Conducteur (voir permis de conduire)  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Tél. ou e-mail : \_\_\_\_\_  
 Permis de conduire n° : \_\_\_\_\_  
 Catégorie (A, B, ... ) : \_\_\_\_\_  
 Permis valable jusqu'à : \_\_\_\_\_

**10** Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →

**11** Dégâts apparents au véhicule A : \_\_\_\_\_

**13** Mes observations : \_\_\_\_\_

**12. CIRCONSTANCES**

Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis

**A** **B**

**1** \* en stationnement / à l'arrêt  **1**

**2** \* quittait un stationnement / ouvrait une portière  **2**

**3** prenait un stationnement  **3**

**3** sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre  **4**

**4** s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre  **5**

**5** s'engageait sur une place à sens giratoire  **6**

**6** roulait sur une place à sens giratoire  **7**

**7** heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file  **8**

**8** roulait dans le même sens et sur une file différente  **9**

**9** changeait de file  **10** doublait  **11** virait à droite  **12** virait à gauche  **13** reculait  **14** empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse  **16** venait de droite (dans un carrefour)  **17** n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge  **13**

← indiquer le nombre de cases marquées d'une croix →

**A signer obligatoirement par les DEUX conducteurs**  
 Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité mais un relevé des identités et des faits servant à l'accréditation du régime.

**12** Croquis de l'accident au moment du choc **13**

1. le tracé des voies - 2. la direction par des flèches des véhicules A-B - 3. leur position au moment du choc - 4. les signaux routiers - 5. le nom des cas ou routes

**VÉHICULE B**

**6** Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance)  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Tél. ou e-mail : \_\_\_\_\_

**7** Véhicule

À MOTEUR	REMORQUE
Marque, type : _____	_____
N° d'immatriculation : _____	N° d'immatriculation : _____
Pays d'immatriculation : _____	Pays d'immatriculation : _____

**8** Société d'assurance (voir attestation d'assurance)  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 N° de contrat : \_\_\_\_\_  
 N° de carte verte : \_\_\_\_\_  
 Attestation d'assurance ou carte verte valable du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
 Agence (ou bureau, ou courtier) : \_\_\_\_\_  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Tél. ou e-mail : \_\_\_\_\_  
 Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non  oui

**9** Conducteur (voir permis de conduire)  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Tél. ou e-mail : \_\_\_\_\_  
 Permis de conduire n° : \_\_\_\_\_  
 Catégorie (A, B, ... ) : \_\_\_\_\_  
 Permis valable jusqu'à : \_\_\_\_\_

**10** Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche →

**11** Dégâts apparents au véhicule B : \_\_\_\_\_

**14** Mes observations : \_\_\_\_\_

**14** Signature des conducteurs **15**

**A** \_\_\_\_\_ **B** \_\_\_\_\_

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès et de rectification des informations vous est ouvert auprès des entreprises d'assurances dématérialisant du présent constat.

## ► PREMIÈRE ÉTAPE : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SCHÉMA DE L'ACCIDENT

- 1 2 Indiquez bien l'ensemble des renseignements administratifs (date, heure, lieu)
- 3 Indiquez bien s'il y a des blessés (si vous constatez une blessure à la suite d'un sinistre sans avoir coché cette rubrique, vous ne pourrez pas vous faire indemniser a posteriori).
- 4 Indiquez s'il y a des dégâts autres qu'aux véhicules impliqués (murs, glissières...)
- 5 Indiquez leurs coordonnées complètes et éventuellement le lien de parenté ou professionnel avec les conducteurs. Précisez s'il s'agit d'un passager transporté.
- 6 7 8 9 Ces éléments sont indispensables pour une prise en charge immédiate.  
**Rédigez-les à l'avance et vérifiez que les parties remplies soient bien lisibles!**
- 10 **La précision du point de choc facilite l'attribution des parts de responsabilité.**  
Indiquez-le avec une croix.
- 11 Mentionnez même les dégâts légers. Le cas échéant, inscrivez : " réserves sur les dégâts non apparents."
- 12 Faites un croquis précis, en identifiant les véhicules A et B, en matérialisant les chaussées, l'axe médian et la signalisation.
- 13 Complétez les circonstances. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'autre partie, mentionnez-le.
- 14 Signature des deux conducteurs : **une déclaration commune facilite votre indemnisation pour les dégâts subis!**

## ► DEUXIÈME ÉTAPE : LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

- 1 Ne cochez cette case que si votre véhicule était à l'arrêt, stationné.
- 2 Ne cochez cette case que si vous quittiez votre stationnement ou ouvriez votre portière.
- 3 4 Ne cochez pas ces cases si le lieu privé est ouvert à la circulation publique ou si vous avez des doutes sur la nature du lieu. Ne cochez pas la case 4 si vous avez repris le cours normal de la circulation.
- 5 6 Signalez dans la rubrique "Observations" si la place à sens giratoire est soumise à la règle de priorité à droite, notamment l'absence de panneau, car, à défaut, le véhicule circulant sur la place sera considéré comme prioritaire.
- 7 Ne cochez cette case que si c'est vous qui avez heurté l'arrière de l'autre véhicule.
- 8 Si vous êtes arrêté, ne cochez pas cette case. Signalez votre arrêt dans la rubrique "Observations".
- 9 "Changeait de file" engage votre responsabilité.
- 10 11 Ne cochez ces cases que si vous changiez de direction.
- 12 Ne cochez pas cette case si vous rouliez bien à droite et signalez-le dans la rubrique "Observations". L'autre partie devra cocher cette case.
- 13 Cochez cette case pour le non-respect d'un feu rouge ou d'un signal de priorité. Rayez la mention qui ne vous concerne pas. Par assimilation, vous pouvez cocher cette case pour toute autre signalisation en précisant l'infraction reprochée sur le croquis ou la rubrique "Observations".

**Si vous cochez les cases 2, 4, 8, 10, 14, 15 et 17, votre responsabilité dans le sinistre sera engagée.**

**Une fois rempli, le constat doit être transmis dans les cinq jours à l'assureur  
(dans les 24 heures en cas de vol du véhicule).**

# Éco Geste

## ADOPTER UNE CONDUITE DOUCE

En effet, ce style de conduite limitera votre consommation de carburant et vous polluerez ainsi moins. Mais qu'appelle-t-on une conduite douce ? Cela se caractérise par plusieurs comportements simples à adopter au moment de prendre la route.

Sur le trajet, évitez d'avoir une conduite trop brutale, nerveuse. Pour ce faire, essayer de conserver une vitesse constante, tout en respectant les limitations. Là encore, en évitant d'accélérer brutalement, vous économisez du carburant et polluez moins. En roulant à une vitesse modérée, vous pouvez par ailleurs mieux anticiper les ralentissements ou éventuels obstacles, et éviter des freinages brusques.

## PRENDRE UN SAC POUR LES DÉCHETS

Ne cédez pas à la facilité et ne jetez pas ces déchets par la fenêtre. Des déchets qui mettent parfois plusieurs décennies voire siècles à disparaître.

Afin d'éviter de salir et polluer les routes et leurs accotements, il existe une solution très simple : prendre un sac réutilisable pour y mettre vos déchets et les vider plus tard dans une poubelle.

## PRATIQUER LE COVOITURAGE

Et si, plutôt que d'utiliser votre voiture seul, vous la partagez avec d'autres personnes ? Le covoiturage est une solution économique pour les occupants du véhicule, mais surtout, un geste écologique simple à mettre en place. En limitant le nombre de voitures sur les routes, cette pratique contribue à réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Même pour les trajets plus longs et occasionnels, le covoiturage est une solution économique et intéressante.

## CHOISIR UN LAVAGE RAISONNÉ

L'eau est une ressource précieuse surtout en période de sécheresse.

Aussi, privilégiez des solutions de nettoyage économes en eau potable. Évitez l'utilisation de produits/détergents chimiques néfastes pour la nature et l'écosystème. Adaptez et espacez votre fréquence de lavage de vos véhicules pour préserver la ressource d'eau potable.

## **ENTREtenir RÉGULIÈREMENT SA VOITURE**

Rien de plus simple pour vous, l'entretien est inclus dans votre contrat. Vous n'avez qu'à contacter notre service technique, voir la rubrique « Entretien et réparations » de votre guide, pour planifier votre prochain rendez-vous.

## **CHOISIR UN LAVAGE RAISONNÉ**

L'eau est une ressource précieuse surtout en période de sécheresse. Aussi, privilégiez des solutions de nettoyage économes en eau potable. Évitez l'utilisation de produits/détergents chimiques néfastes pour la nature et l'écosystème. Adaptez et espacez votre fréquence de lavage de vos véhicules pour préserver la ressource d'eau potable.

## **CONTRÔLER LA PRESSION DES PNEUS**

Une pression optimale vous assurera une meilleure tenue de route, donc davantage de sécurité. Mais cela impacte également la consommation de carburant. En effet, des pneus correctement gonflés vous permettent de consommer moins d'essence. Enfin, une bonne pression limite l'usure de vos pneumatiques : vous avez donc moins besoin d'en changer.

## **BIEN RÉGLER LA CLIMATISATION**

Adoptez un bon usage de la climatisation. Commencez toujours par ouvrir les vitres côté conducteur et passagers à l'avant et à l'arrière pour ventiler l'habitacle. Le courant d'air ainsi créé va réduire beaucoup plus vite la température et vous évitera de devoir mettre la clim à fond. Dès que la température est redevenue à un niveau normale, fermez soigneusement les vitres avant de mettre en marche la climatisation.

Sous des températures estivales, le mieux est d'alterner l'utilisation de la climatisation et du ventilateur, ce qui vous permettra de modérer votre consommation de carburant.

Il n'est pas recommandé d'avoir un trop grand écart de température entre l'habitacle de la voiture et l'extérieur. 5/6°C est une bonne moyenne. Ainsi, si la température extérieure avoisine les 32°, il est déraisonnable de vouloir conduire à 21°.

# LA RESTITUTION

## Le principe

### ► LA RESTITUTION : UN MOMENT CLÉ DE LA LOCATION LONGUE DURÉE

Étape finale d'un contrat de location longue durée, la procédure de restitution est un acte décisif dont le conducteur a la responsabilité. C'est en effet la restitution qui détermine et atteste de :



LA DATE DE FIN DU  
CONTRAT ET PAR  
CONSÉQUENT L'ARRÊT  
DE LA FACTURATION



LA DATE DU TRANSFERT  
DE LA GARDE JURIDIQUE  
DU VÉHICULE



LE KILOMÉTRAGE TOTAL  
RÉELLEMENT EFFECTUÉ



L'ÉTAT PHYSIQUE DU  
VÉHICULE RESTITUÉ

### ► LA PROCÉDURE DE RESTITUTION

#### 1- AVANT LA RESTITUTION

Vous devez vérifier que les dommages causés lors d'un sinistre ont bien fait l'objet d'une déclaration de sinistre ou d'une remise en état en cours de location. Vérifiez l'état de votre véhicule au regard de « l'état standard » afin de procéder éventuellement aux remises en état nécessaires avant sa restitution et éviter une facturation des frais de dépréciation. Référez-vous aux informations fournies dans ce guide concernant l'état standard du véhicule.

Si la prestation pneumatique n'a pas été souscrite chez Leasecar, pensez à faire changer les pneumatiques usés à plus de 50 %.

L'état de propreté du véhicule doit permettre d'effectuer les constatations sur l'état du véhicule le jour de la restitution.

## 2- LE RENDEZ-VOUS

Le moment venu nous fixons ensemble la date et le lieu de la restitution. La restitution s'effectue généralement dans les locaux de Leasecar et à la date de fin de location prévue au contrat.

Le jour du rendez-vous, un représentant de Leasecar établira en votre présence et de manière contradictoire, un procès-verbal de restitution reprenant notamment l'immatriculation du véhicule, la date et l'heure de restitution, le kilométrage constaté au compteur et l'état général du véhicule. Ces documents seront signés conjointement par le représentant de Leasecar et vous-même.

Le jour de la restitution, vous remettrez un jeu complet de clés et télécommandes du véhicule (original + double), les documents administratifs (carte grise, assurance...), et les éventuels accessoires (CD de navigation, écrous antivol...)

## 3- APRÈS LA RESTITUTION

La signature du PV de restitution et la remise des documents permettent l'arrêt de la facturation des loyers du véhicule.

Les éventuels kilométrages excédentaires donneront lieu à une facturation le mois suivant la restitution.

Leasecar mettra également à disposition un devis des frais de dépréciation qui auront été calculés à partir de l'expertise contradictoire effectuée lors de la restitution.

Donneront lieu à facturation le mois suivant la restitution et à des tarifs négociés, les dommages constatés ne correspondant pas à « l'état standard » du véhicule.

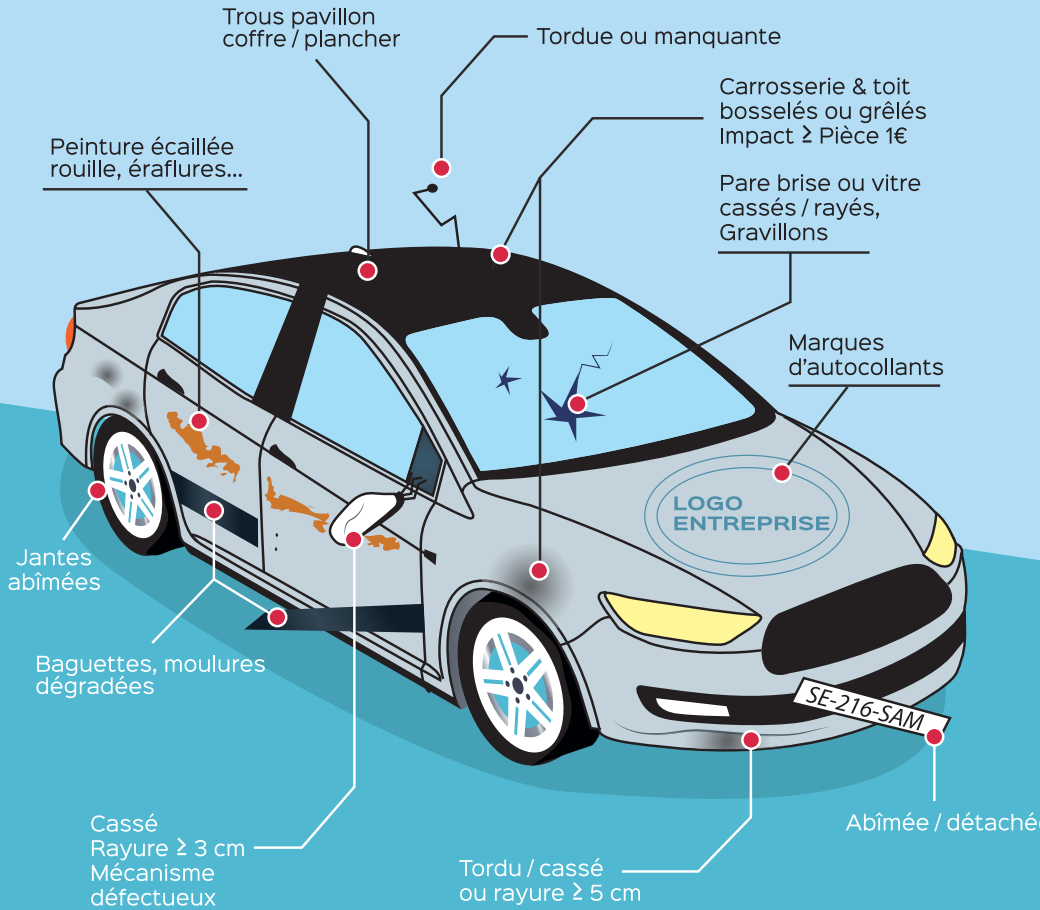
Cet « état standard » a été défini par SESAMLLD (ex SNLVLD – Syndicat National des Loueurs de Voiture Longue Durée). Il est appliqué par Leasecar comme par l'ensemble des sociétés de location longue durée.

### QU'EST-CE QUE « L'ÉTAT STANDARD » ?

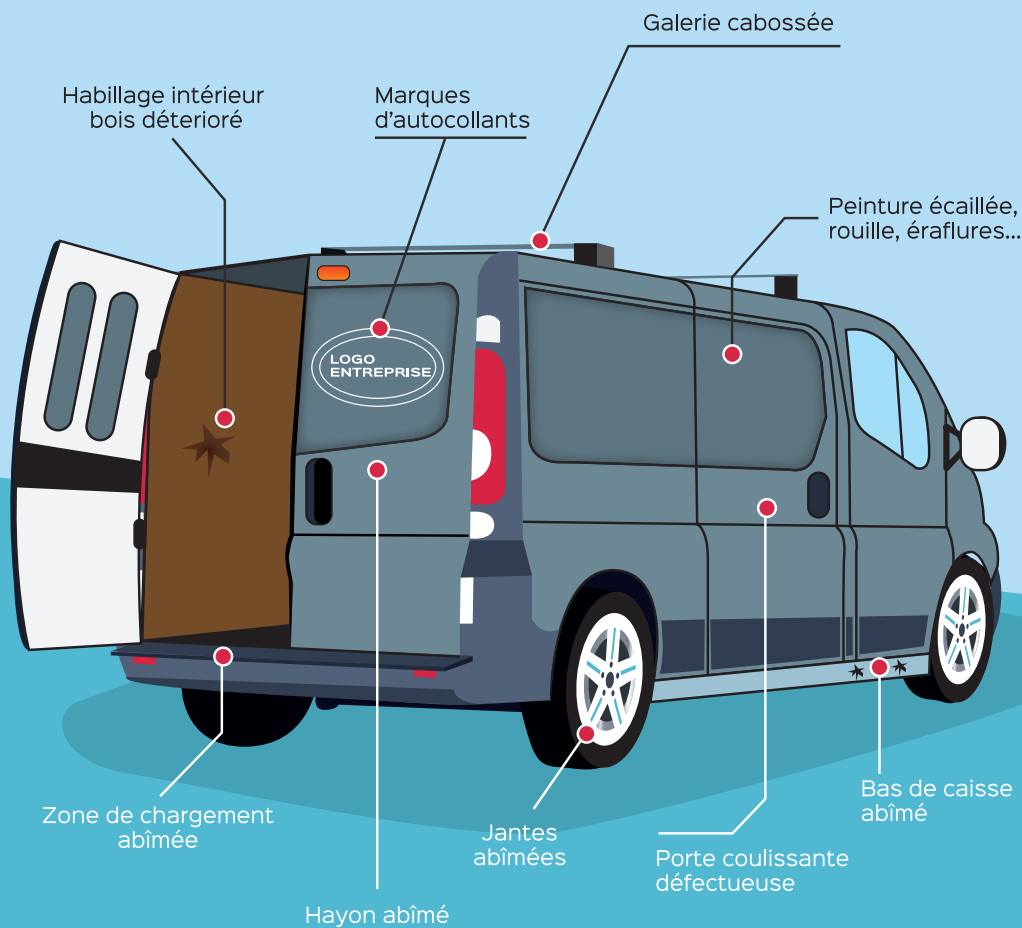
L'état standard est un indicateur des éléments de dépréciation pris en compte par Leasecar au moment de la restitution du véhicule, conformément aux préconisations de SESAMLLD.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les limites au-delà desquelles chaque dépréciation pourra être facturée par Leasecar.

## CARROSSERIE



## CARROSSERIE





## HABITACLE



Odeur désagréable

Ceinture de sécurité  
absente

Équipements électroniques  
& radio mal démontés /  
en panne / abimés

Trous de montage  
Caches-vis manquants

Usure anormale

Éraflures

Boîte à gants  
détériorée

Revêtement  
de sol détérioré

Déchirures / Trous

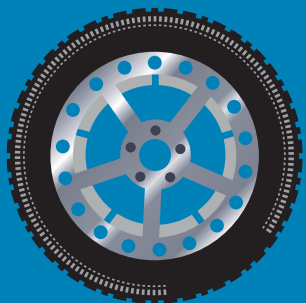
Garniture  
intérieure

Brûlures Tâches

## ÉQUIPEMENTS



## ROUES ET PNEUMATIQUES



Jantes / enjoliveurs différents  
Caches-moyeux manquants



Pneus usés, non homologués  
Usure < 50 %  
Enveloppe abîmée

## DOCUMENTS ET CODES



Jeu complet  
clés et télécommandes  
portes / audio / vidéo



### Codes à transmettre

- SÉCURITÉ
- ANTI DÉMARRAGE
- CLÉ
- RADIO

### Bonne pratique :

Penser à supprimer les données personnelles du GPS.



**ROULEZ PÉI!**

**WWW.GARCIALOCATION.COM**

 **02 62 28 04 04**

**GARCIA**  
ROULEZ péi!

## QUI CONTACTER ...

### PENDANT NOS HORAIRES D'OUVERTURE



#### POUR L'ENTRETIEN

📞 0262 21 20 20

✉ atelier@leasecar.re



#### EN CAS DE PANNE OU D'ACCIDENT

**Atelier Nord :** 📞 0692 29 44 02

**Atelier Ouest :** 📞 0692 29 44 03



#### 📍 LES CENTRES TECHNIQUES RÉUNION

Lundi - Vendredi : 8h30-12 h et 14h-17h

· 92 rue Léopold Rambaud - Sainte-Clotilde

· 103 Avenue Jacques Prévert - Le Port

**Notre nouvelle agence commerciale :**

· 126 Ancienne RN3 - Saint-Pierre

📞 0262 21 20 20

#### 📍 CENTRE TECHNIQUE MAYOTTE

Lundi - Vendredi : 8h30-12 h et 14h-17h

· ZI Kaweni BP 246 97600 Mamoudzou

📞 +262 692 369 384

### HORS DES HORAIRES D'OUVERTURE



#### EN CAS DE PANNE OU D'ACCIDENT + ASSISTANCE\*

**ASSISTANCE LEASECAR**

**0262 97 94 95**

\*L'assistance LEASECAR ne concerne que les clients qui ont souscrit à l'assurance chez nous.